



Angers, le 3 - OCT. 2008

Monsieur A. TESTA
Directeur
Société ARCANE INDUSTRIES
73, avenue du Douard
ZI les Paluds
13400 AUBAGNE

Nos références :
N/Réf : JPD/IT/08-029

Concerne :
Notification d'attribution d'un droit d'usage de la marque RETOUR

Dossier suivi par :
Jean-Paul DUPUY (☎02-41-91-40-62)

Pièces jointes :
Dossier de présentation du service, cahier des charges de la marque RETOUR

Monsieur Le Directeur,

Je vous notifie par la présente, ma décision de vous attribuer un droit d'usage non exclusif de la marque RETOUR, dans les conditions régies par le cahier des charges de la marque et celles exposées dans l'annexe 1 à ce courrier relative à la description de votre service de reprise de solvants usagés.

Afin de permettre à l'agence de vérifier que le service offert, quelle que soit son éventuelle évolution, reste conforme aux engagements pris, vous devrez la tenir informée de tout changement concernant le service de reprise.

Par ailleurs, l'agence se réserve le droit de s'informer par elle-même sur la destination donnée aux produits repris et sur l'existence effective du service offert aux clients.

La présente lettre a été établie en trois exemplaires originaux.

Je vous prie de bien vouloir me retourner deux exemplaires dûment signés ainsi que les annexes paraphées à chaque page pour valoir acceptation.

Le droit d'usage n'interviendra qu'à partir de la réception par l'ADEME des deux exemplaires visés par vos soins.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la société ARCANE INDUSTRIES

ARCANE Industries S.A.
Capital de 100 000 €
Z.I. des Paluds - 73, Av. du Douard
13685 AUBAGNE CEDEX
Tél. 04 42 82 16 95 - Fax 04 42 82 16 77
R.C.S. Marseille B. 401 112 024 - APE : 241 E
TVA : FR 6240112024

ALfred TESTA
P. D. G.

Pour l'ADEME,
La Présidente,
et par délégation

Patrick SQUET
Directeur adjoint Déchets et Sols